



À Mesdames et Messieurs
Les membres du Conseil général
2400 Le Locle

Le Locle, le 23 mars 2023

En prévision de la séance du Conseil général du 29 mars 2023, nous vous prions de bien vouloir compléter l'ordre du jour comme suit :

6. INTERPELLATION

23-604 De M. Gérard Santschi et Mmes Martine Sieber, Anne-Catherine Frutschi Lancaster, Joëlle Eymann, MM. Stéphane Reichen, Pascal Wurz (PS) : Rue du Communal – Halle Polyvalente

La problématique du parcage « sauvage » devant la halle polyvalente du Communal motive cette interpellation.

En effet, il est particulièrement inquiétant de voir des parents et grands-parents s'arrêter sur les lignes jaunes, sur le passage piétons, sur le trottoir et ceci de jour comme de nuit, pour déposer les enfants.

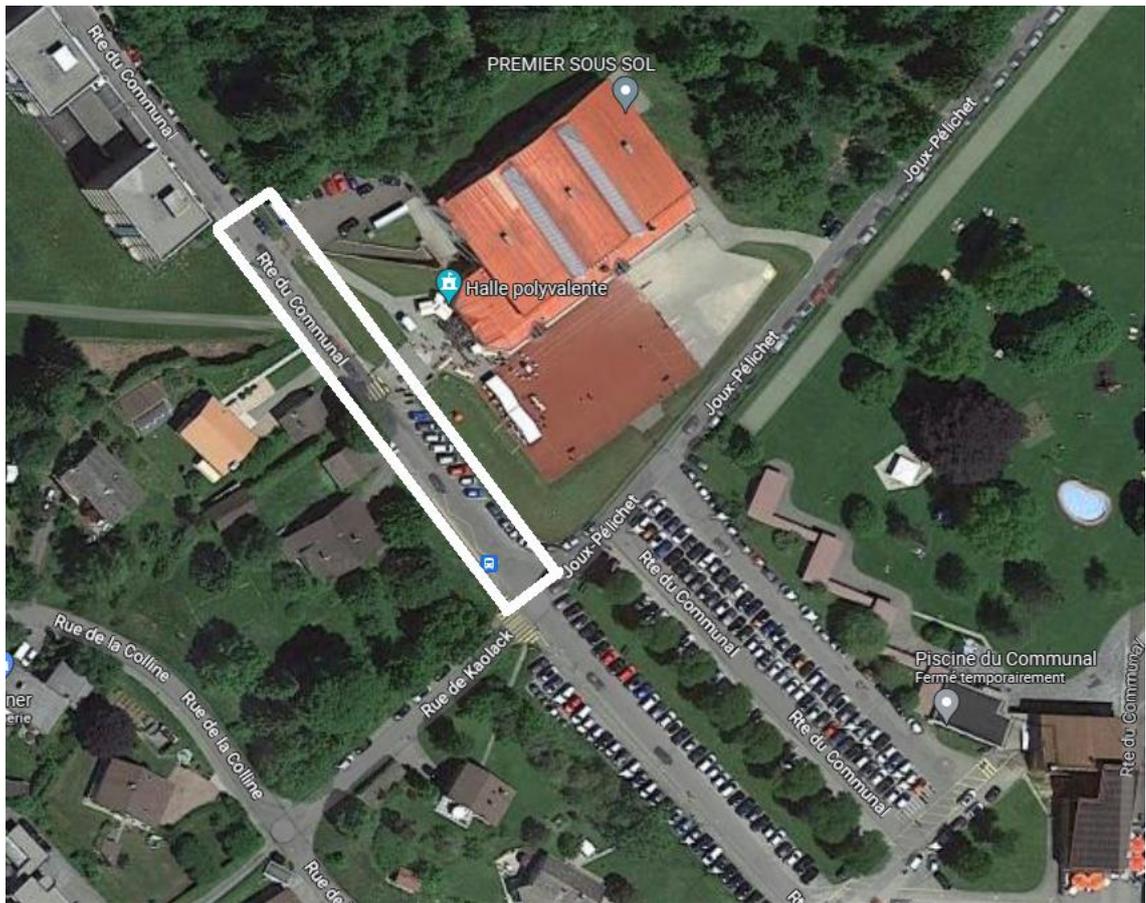
Il arrive fréquemment que les enfants courent de la voiture à la halle et de la halle à la voiture. Parfois même le bus a de la peine à circuler.

Nous rappelons qu'à moins de 100 m. se situe le parking de la Piscine-Patinoire, il n'est donc pas insurmontable pour les enfants de se déplacer à pied du parking à la halle.

Nous demandons donc au Conseil communal de modifier la signalisation en posant un panneau d'interdiction de s'arrêter hors cases depuis Communal 18 jusqu'au carrefour Communal-Colline ainsi que de placer des obstacles physiques empêchant le parcage sauvage et dangereux devant ce bâtiment sportif fort fréquenté.

D'autre part, il serait indispensable de tenir compte de ce qui précède lors de la rénovation de cette partie de route qui ne saurait tarder.

Nous joignons une image du tronçon concerné (lors d'une journée fréquentée à la Piscine).



8. PROJET D'ARRÊTÉ

23-801

de M. Gaëtan Dubois et Mmes Evelyne Von Allmen, Corinne Schaffner, MM. Alain Krebs, Jean-Philippe Jequier, William Buirette, Pierre Surdez, François Schaffner, Valentin Von Allmen, Michel Rosselet, Peter Spahr (PLR) : Pour une rocade des services au sein du Conseil communal

Conformément à l'article 60 du règlement général de la Commune du Locle du 29 septembre 2022, M. Gaëtan Dubois et Mmes Evelyne Von Allmen, Corinne Schaffner, MM. Alain Krebs, Jean-Philippe Jequier, William Buirette, Pierre Surdez, François Schaffner, Valentin Von Allmen, Michel Rosselet, Peter Spahr (PLR) déposent le projet d'arrêté suivant :

Le Conseil général de la Commune du Locle,
Vu la loi sur les communes (LCo) du 21 décembre 1964,
Vu le règlement général de la Commune du Locle du 29 septembre 2022,
Sur la proposition de M. Gaëtan Dubois et Mmes Evelyne Von Allmen, Corinne Schaffner, MM. Alain Krebs, Jean-Philippe Jequier, William Buirette, Pierre Surdez, François Schaffner, Valentin Von Allmen, Michel Rosselet, Peter Spahr (PLR),

Arrête :

Article premier.- Le règlement général de la Commune du Locle du 29 septembre 2022 est modifié comme suit :

Article 84. Constitution

¹ *Inchangé*

² Un·e membre du Conseil communal ne peut pas détenir les mêmes sections et services de l'administration plus de deux législatures complètes d'affilée.

³ *Alinéa 2 actuel*

Art. 2.- Le présent arrêté entre en vigueur à la prochaine législature.

Art. 3.- Le Conseil communal est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté après l'avoir soumis à la sanction du Conseil d'État, à l'expiration du délai référendaire.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

Le chancelier,
P. Martinelli